**Université de Valenciennes**

***Licence droit, 1° semestre***

**Introduction au droit public :**

**Principes fondamentaux du droit constitutionnel**

**Cours : Alexandre Bonduelle**

*INTRODUCTION*

I. Le droit constitutionnel, branche du droit public

A. Une définition globale du droit public

B. Une définition plurale du droit constitutionnel

II. Le droit constitutionnel, une discipline mouvante

A. Le droit constitutionnel classique ou un droit institutionnel

B. Un droit constitutionnel supplanté par la science politique

C. Le droit constitutionnel contemporain ou le retour du droit

*TITRE 1. LES CONCEPTS FONDAMENTAUX*

*Préliminaire* : le pouvoir politique

I. Éléments de définition

A. Un phénomène d’autorité

B. Un phénomène d’autorité dans une société *politique*

II. Les fonctions du pouvoir politique

III. Les formes du pouvoir politique

A. Le pouvoir individualisé ou personnel

B. Le pouvoir institutionnalisé

*Chapitre 1. L’État*

Section. 1. La notion

§. 1. Les éléments constitutifs

A. Une population

1. Qu’est-ce qu’une nation ?

2. Dissociation État/Nation

B. Un territoire

C. Une organisation politique et juridique effective

§. 2. L’État, une personne morale souveraine

A. La personnalité morale

B. La souveraineté

Section. 2. Les formes d’État

Sous-section. 1. L’État unitaire

§. 1. Le principe de l’unité

§. 2. La diversité des modalités

A. État unitaire centralisé

B. État unitaire décentralisé

C. État régional ou autonomique

Sous-section. 2. L’État complexe

*Préliminaire* : le principe fédératif

§. 1. Associations d’États

A. Les unions d’États

1. L’union personnelle

2. L’union réelle

B. La Confédération d’États

§. 2. L’État fédéral

A. La formation de l’État fédéral

1. Fédéralisme par association

2. Fédéralisme par dissociation

B. L’organisation de l’État fédéral

1. Le principe de superposition

a. Superposition de deux niveaux étatiques

b. Superposition de deux ordres juridiques

2. Le principe d’autonomie

a. Autonomie constitutionnelle

b. Autonomie législative

3. Le principe de participation

a. Participation au pouvoir constituant fédéral

b. Participation au pouvoir législatif fédéral

c. Participation au pouvoir exécutif fédéral

C. La pratique institutionnelle

1. La tendance centrifuge

2. La tendance centripète

*Post liminaire* : la question de l’Union européenne

*Chapitre 2. La constitution*

Section 1. La notion

§. 1. Définition

A. La constitution au sens matériel

B. La constitution au sens formel

C. La confrontation des deux sens

§. 2. Les formes constitutionnelles

A. L’écrit privilégié

B. La coutume persistante

1. Constitution coutumière

2. Constitution écrite et coutume : la controverse

Section 2. Le pouvoir constituant

§. 1. Le pouvoir constituant originaire ou l’établissement de la constitution

A. Notion

B. Modalités

1. Les modes démocratiques

2. Les modes non démocratiques

§. 2. Le pouvoir constituant dérivé ou la révision constitutionnelle

A. Notion : un pouvoir équivoque

1. Un pouvoir institué, pouvoir limité ?

a. Problématique

b. Les limites

2. Un pouvoir toujours constituant

a. La rigidité constitutionnelle

b. La révision totale

B. Modalités

1. Retour sur la distinction constitution souple/constitution rigide

2. Les procédés

Section 3. La protection de la constitution

§. 1. La protection politique

A. Sanction politique spontanée

B. Sanction politique organisée

§. 2. La protection juridique : le contrôle de constitutionnalité

A. Le principe de constitutionnalité

1. Une affirmation progressive

2. Implications

B. La typologie des juridictions constitutionnelles

1. Le modèle américain

2. Le modèle européen

*Chapitre 3. Le Souverain*

Introduction

Section 1. Le peuple souverain : la démocratie

§. 1. Les fondements théoriques

A. La souveraineté nationale ou la conception libérale

1. La Nation, titulaire de la souveraineté

2. Implications institutionnelles

B. La souveraineté populaire ou la conception littérale

1. Le Peuple, titulaire de la souveraineté

2. Implications institutionnelles

§. 2. Typologie des démocraties

A. La démocratie représentative

B. La démocratie directe

C. La démocratie semi directe (ou semi représentative)

Section 2. Modes de participation du peuple au pouvoir

§. 1. La désignation des gouvernants

A. L’électeur

1. Les titulaires du droit de vote

a. Suffrage restreint

b. Suffrage universel

2. Les caractères du droit de vote

a. Egalité du suffrage

b. Suffrage direct ou indirect

3. Modalités du droit de vote

a. Vote secret

b. Vote facultatif ou vote obligatoire

c. Vote personnel

B. L’élection

1. Le découpage électoral

2. Les modes de scrutin

a. Le scrutin majoritaire

b. La représentation proportionnelle

c. Modes de scrutin mixtes

C. L’élu

1. Éligibilité et inéligibilité

2. Incompatibilités

§. 2. La participation à la prise de décision

A. Le référendum selon le domaine

1. Le référendum constitutionnel

2. Le référendum législatif

B. Le référendum selon l’initiative

1. Le référendum sur initiative des autorités publiques

2. Le référendum sur initiative populaire

C. Référendum et plébiscite

*Post-liminaire* : Démocratie « continue » ou « participative » et tirage au sort

*Titre 2. Les systèmes constitutionnels*

*Avant-propos :* Classifications politiques et classifications constitutionnelles

*Préliminaire* : la théorie de la séparation des pouvoirs

I. L’apport de Montesquieu

A. Le principe selon Montesquieu

B. Les modalités

1. Une répartition des fonctions

2.. La répartition des prérogatives

II. La doctrine classique

*Chapitre 1. Les systèmes de séparation des pouvoirs*

Section 1. La séparation stricte des pouvoirs

§. 1. Définition du régime présidentiel

§. 2. Le système constitutionnel américain

A. Le cadre constitutionnel et politique

1. La constitution du 17 septembre 1787

2. Données politiques

a. Le bipartisme américain

b. Le système électoral

B. Acteurs constitutionnels

1. Le Président

a. Statut

b. Collaborateurs du Président

c. Attributions présidentielles

2. Le Congrès

a. La Chambre des représentants

b. Le Sénat

3. Rapports du Président et du Congrès

Section 2. La séparation souple des pouvoirs

§. 1. La notion

A. Critères fondamentaux

B. Pluralité des régimes parlementaires

1. Régime parlementaire dualiste ou moniste

2. Régime parlementaire simple ou rationalisé

§. 2. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord

Préliminaire : l’émergence du régime parlementaire

A. Cadre constitutionnel et politique

1. Le bipartisme

2. La Constitution

B. Acteurs constitutionnels

1. L’exécutif

a. Le monarque ou le chef d’État

b. Le Premier Ministre ou le chef du gouvernement

2. Le Législatif

a. La Chambre des Lords

b. La Chambre des Communes

3. Rapports de l’exécutif et du législatif

§. 3. L’Allemagne fédérale

A. Cadre politique et constitutionnel

B. Acteurs constitutionnels

1. L’exécutif

a. Le Président ou le Chef d’État

b. Le Chancelier ou le chef du gouvernement

2. Le Législatif

a. Le Bundestag

b. Le Bundesrat

3. Les rapports exécutif/législatif : un parlementarisme rationalisé

§. 4. L’Italie

A. Cadre politique et constitutionnel

1. Les données politiques et électorales

2. Une démocratie semi directe

B. Acteurs constitutionnels

1. Le Législatif

2. L’exécutif

3. Une faible rationalisation

Section 3. Les formules mixtes de séparation des pouvoirs

§. 1. La théorie contestée du régime semi-présidentiel

A. Notion

B. Critiques

§. 2. La singulière, voire pseudo séparation russe des pouvoirs (Constitution de 1993)

A. L’Exécutif

B. Le Législatif

*Propos conclusifs* : la curieuse révision constitutionnelle de 2020

*Chapitre 2. Les systèmes de confusion des pouvoirs*

Introduction

Section 1. Confusion dans un contexte autoritaire : la Chine

§. 1. Le cadre politique et constitutionnel

§. 2. Les acteurs constitutionnels

Section 2. Confusion dans un contexte démocratique : la Suisse

§. 1. Le législatif

§. 2. L’exécutif

§. 3. Un régime singulier

*CONCLUSION*

Bref récapitulatif de l’histoire constitutionnelle française

Propos introductifs

I. *Constitution du 3 septembre 1791*

A. Acteurs constitutionnels

1. Le Corps législatif

2. Le Roi

B. Mise en œuvre

II. *Constitution montagnarde du 24 juin 1793*

A. Acteurs constitutionnels

1. Le Corps législatif

2. Le Conseil exécutif

B. Mise en œuvre

III. *Constitution du 5 fructidor an III (26 août 1795)*

A. Acteurs constitutionnels

1. Le Directoire

2. Les Conseils

B. Mise en œuvre

IV. *Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799)*

A. Acteurs constitutionnels

1. Les Consuls

2. Les Assemblées

B. Mise en œuvre

V. *Constitution du 28 floréal an XII (18 mai 1804)*

A. Acteurs constitutionnels

1. L’Empereur

2. Les Assemblées

B. La fin de Napoléon Bonaparte

VI. *Charte du 4 juin 1814*

A. Acteurs constitutionnels

1. Le Roi et ses ministres

2. Les deux chambres

B. Mise en œuvre

VII. *Charte du 14 août 1830*

A. Acteurs constitutionnels

1. L’Exécutif bicéphale

2. Le bicamérisme

B. Mise en œuvre

VIII. *Constitution du 4 novembre 1848*

A. Acteurs constitutionnels

1. L’Assemblée nationale

2. Le Président de la République

B. Mise en œuvre

IX. *Constitution du 14 janvier 1852*

A. Acteurs constitutionnels

1. L’Empereur

2. Les Assemblées

B. Mise en œuvre

X. *Lois constitutionnelles de 1875*

A. Acteurs constitutionnels

1. L’Exécutif

a. Le Président de la République

b. Le Gouvernement

2. L’Assemblée nationale

a. Le Sénat

b. LA Chambre des députés

B. Mise en œuvre

XI. *Constitution du 27 octobre 1946*

A. Acteurs constitutionnels

1. Le Parlement

a. L’Assemblée nationale

b. Le Conseil de la République

2. L’Exécutif

a. Le Président de la République

b. Le Président du Conseil et les ministres

B. Mise en œuvre

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE**

***Ouvrages généraux***

Ardant (P.), Mathieu (B.), *Institutions politiques et droit constitutionnel,*

LGDJ, 32° édition, 2020

Boudon (J.), *Manuel de droit constitutionnel (théorie général, histoire, régimes étrangers)*

PUF, droit fondamental, 2° édition, 2019

Chantebout (B.), *Droit constitutionnel,*

Sirey, 32° édition, 2015

Constantinesco (V.), Pierré-Caps (S.), *Droit constitutionnel*

PUF, 7° édition, 2016

Debbasch (R.), *Droit constitutionnel*

LexisNexis, 12° édition, 2019

Duhamel (O.), Tusseau (G.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*

Seuil, 5° édition, 2019

Collectif, Droit *constitutionnel 2020,*

Dalloz, 22° édition, 2019

Gicquel (J.), Gicquel (J. E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques,*

Montchrestien, 33° édition, 2019

Gohin (O.), *Droit constitutionnel*

LexisNexis, 4° édition, 2019

Hamon (F.), Troper (M.), *Droit constitutionnel,*

LGDJ, 39° édition, 2018

Le Pourhiet (A. M.), *Droit constitutionnel*

Economica, 8° édition, 2018

Portelli (H*.),* Ehrhard (T.)*, Droit constitutionnel*

Dalloz, Hypercours, 13° édition, 2019

Pactet (P.), Mélin-Soucramanien (F.), *Droit constitutionnel 2020,*

Sirey, 38° édition, 2019

Rouvillois (F.), *Droit constitutionnel. Fondements et pratiques*

Flammarion, Champs, 6° édition, 2017

***Méthodologie***

Aromatario (S.), Bonduelle (A.), *Droit constitutionnel. Méthodologie et exercices corrigés*

Ellipses, 2019

***Dictionnaires et lexiques***

Avril (P). Gicquel (J.), *Lexique de droit constitutionnel,*

Que-sais-je ? PUF, 5° édition, 2016

Villiers de (M.),Le Divellec (A.)*, Dictionnaire de droit constitutionnel,*

Sirey, 12° édition, 2020

***Revues***

*Pouvoirs. Revue française d’études constitutionnelles et politiques*

*Revue de droit public et de science politique en France et à l’étranger (RDP)*

*Revue Française de droit constitutionnel (RFDC)*